

## Executive summary

Achieving the United Nations' Sustainable Development Goals (SDGs) and implementing the Addis Ababa Action Agenda and the African Union's Agenda 2063 require mobilising additional finance, in particular domestic resources, to fund public goods and services. This report presents internationally comparable indicators on tax and non-tax revenues that can be used to track progress on domestic resource mobilisation (DRM) and to inform tax policy analysis and future reform. Additionally, it provides an important backdrop in understanding the fiscal capacity of the African region to respond to the COVID-19 crisis. The report and its data also contribute to the implementation of the Pan-African Statistics Programme, a joint effort between the European Union and the African Union to support statistical capacity in Africa.

*Revenue Statistics in Africa 2020* provides data on 30 countries: Botswana, Burkina Faso, Cabo Verde, Cameroon, Chad, the Republic of the Congo, the Democratic Republic of the Congo, Côte d'Ivoire, Equatorial Guinea, Egypt, Eswatini, Ghana, Lesotho, Kenya, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritania, Mauritius, Morocco, Namibia, Niger, Nigeria, Rwanda, Senegal, the Seychelles, South Africa, Togo, Tunisia and Uganda. It includes a special feature discussing factors likely to affect the future of DRM in Africa in the aftermath of the COVID-19 pandemic, including the impact of the African Continental Free Trade Area (AfCFTA) on trade and public revenues.

### Tax revenues

In 2018, the unweighted average tax-to-GDP ratio for the 30 countries in this publication (the "Africa (30) average") was 16.5%. The tax-to-GDP ratio refers to total tax revenue, including social security contributions, as a percentage of gross domestic product (GDP). The Africa (30) average in 2018 was below the Latin America and the Caribbean (LAC) average of 23.1% and the OECD average of 34.3% in the same year. Tax-to-GDP ratios in Africa ranged from 6.3% in Equatorial Guinea and Nigeria to 32.4% in the Seychelles, with 21 countries having ratios between 10% and 25%. The tax-to-GDP ratio exceeded 25% in four countries (Morocco, Seychelles, South Africa and Tunisia) and was less than 10% in five countries (Chad, the Republic of the Congo, the Democratic Republic of the Congo, Equatorial Guinea and Nigeria).

The increase in the Africa (30) average tax-to-GDP ratio between 2010 and 2018 was 1.4 percentage points (p.p.), although since 2014, the average has remained relatively constant at between 16.4% and 16.5% of GDP. The increase since 2010 is lower than the increase in the LAC and the OECD averages over the same period (1.9 p.p. and 2.0 p.p. respectively). The main changes in the Africa (30) average tax-to-GDP ratio between 2010 and 2018 were increases in revenues from value-added tax (VAT) (1.0 p.p.) and personal income taxes (0.7 p.p.). VAT and income tax revenues increased mostly between 2010 and 2014 (0.9 p.p. and 0.5 p.p. respectively).

Taxes on goods and services were the main source of tax revenues among the countries included in this publication, accounting for 51.9% of total tax revenues on average in 2018, with VAT alone accounting for 29.7%. Taxes on income and profits accounted for 38.7% of tax revenues. Africa's average tax structure was similar to that of the LAC region in 2018, except in relation to social security contributions, which were on average more than twice as high in LAC than in Africa. Labour taxes remain low in Africa and LAC compared to the OECD: personal income taxes and social security contributions amounted to 24.7% of total tax revenues for the Africa (30) average and 26.7% in the LAC region, whereas in the OECD these revenues represented on average 49.9% of tax revenues.

Taxes on goods and services were the principal source of tax revenues for 21 African countries in 2018, ranging from 39.7% of tax revenues in Tunisia to 76.3% in Togo. For the nine other countries (Chad, the Democratic Republic of the Congo, Equatorial Guinea, Nigeria and all countries that constitute the Southern African Customs Union (SACU) i.e. Botswana, Eswatini, Lesotho, Namibia and South Africa), taxes on income and profits accounted for the principal share of total tax revenue.

Environmentally related taxes are a key tool for countries wanting to decarbonise their economies and raise revenues. In Africa, revenues from these taxes amounted to 1.1% of GDP in 2018, on average, the same level as the LAC region and lower than the OECD unweighted average of 2.3% of GDP. In 2018, energy taxes generated 70% of these revenues in Africa on average, followed by motor vehicle and transport taxes. The Africa (30) average rose by 0.2 p.p. between 2010 and 2018. The largest increases in environmentally related tax revenue (over 1.0 p.p.) between 2010 and 2018 were observed in Eswatini, Ghana and Mauritania and were due to increases in fuel and petroleum tax revenues.

This report also presents data on the VAT revenue ratio (VRR) for each country, calculated as the difference between VAT revenues that would be expected if standard rates were uniformly applied to the entire potential tax base and what was actually collected. These differences could be a result of exemptions and reduced rates, fraud, evasion and tax planning, as well as weaknesses in tax administration. In 2018, Cabo Verde and South Africa had the highest VRR (0.73 and 0.61 respectively) whereas Chad, the Democratic Republic of the Congo and Equatorial Guinea had the lowest, below 0.15.

## Non-tax revenues

In 2018, average non-tax revenues were equivalent to 6.5% of GDP in Africa. Non-tax revenues were below 5% of GDP in 16 of the 30 African countries and above 10% in six, ranging from 0.6% of GDP in South Africa to 25.2% of GDP in Lesotho. Four of the six countries (Lesotho, Botswana, Namibia and Eswatini) receiving non-tax revenues exceeding 10% of GDP were net recipients of funds from the SACU Common Revenue Pool into which all SACU members pay their customs and excise revenues for the purposes of redistribution. The other two countries were the Republic of the Congo and Equatorial Guinea, which both received oil revenues exceeding 15% of GDP. Non-tax revenues were lower than tax revenues in all countries except Botswana, the Republic of the Congo, Equatorial Guinea and Lesotho.

In contrast with the Africa (30) average tax-to-GDP ratio, average non-tax revenues in these countries fell from 8.3% of GDP in 2010 to 6.5% in 2018, including a sharp decline of 3.2 p.p. between 2012 and 2016. This was driven mainly by declines in rents and royalties and in grant revenues.

The sources of non-tax revenues vary across the countries in the report. For 12 countries (in descending order Rwanda, Togo, Niger, Chad, Burkina Faso, Senegal, the Democratic Republic of the Congo, Madagascar, Malawi, Mali, Côte d'Ivoire and Uganda), grants were the principal source of non-tax revenues. Six countries (the Republic of the Congo, Equatorial Guinea, Mauritania, Cameroon, Tunisia and Nigeria) received their highest share of non-tax revenues from rents and royalties. The eight remaining countries, excluding the four net recipient SACU countries, collected their highest share of non-tax revenues from other non-tax revenues, such as interest and dividends, fees for goods and services, or miscellaneous sources.

### **COVID-19 and AfCFTA: Risks and opportunities for domestic revenue mobilisation in Africa**

The special feature in this year's edition discusses factors likely to affect DRM in Africa in the aftermath of the COVID-19 pandemic. As in other regions, the pandemic will have heavy socio-economic impacts in Africa and is likely to severely affect public revenues, potentially endangering progress made in DRM over the past decades. Although there is considerable uncertainty about how the COVID-19 crisis will evolve, fiscal policies will be an essential tool for all countries in the economic and fiscal recovery process over the longer term. DRM will be an important part of this discussion, as countries seek to restore public finances in a fair and sustainable way, to boost resources to reduce inequalities and promote development, and to allow a greater degree of fiscal space to respond to future shocks. This includes exploring new avenues of raising domestic resources to offset the financing gap created by the pandemic, due to resources being diverted to minimise the effects of an emerging humanitarian and economic crisis. The implementation of the AfCFTA can contribute to this process: in the short term, it has the potential to mitigate the effects of COVID-19 by deepening intra-African trade and accelerating the post-pandemic economic recovery; over the longer term, it will likely play an important role in building greater resilience and insulating the continent against future shocks.

## Résumé

Pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies et mettre en œuvre le Programme d'action d'Addis-Abeba et l'Agenda 2063 de l'Union africaine, il est nécessaire de mobiliser des moyens financiers supplémentaires, et notamment des ressources intérieures, afin de financer l'offre de biens et de services publics. Le présent rapport contient un ensemble d'indicateurs internationalement comparables sur les recettes fiscales et non fiscales qui peuvent servir à mesurer les progrès en matière de mobilisation des ressources intérieures et à éclairer les politiques et les réformes fiscales à l'avenir. En outre, il apporte une contribution importante à la compréhension de la capacité budgétaire des pays d'Afrique à surmonter la crise du COVID-19. Ce rapport et les données qu'il contient contribuent aussi à la mise en œuvre du Programme statistique panafricain, une initiative conjointe de l'Union européenne et de l'Union africaine qui vise à renforcer les capacités statistiques en Afrique.

L'édition 2020 des *Statistiques des recettes publiques en Afrique* livre des données sur 30 pays d'Afrique : Afrique du Sud, Botswana, Burkina Faso, Cabo Verde, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, Égypte, Eswatini, Ghana, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, République du Congo, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Tchad, Togo et Tunisie. Elle contient une étude spéciale qui examine les facteurs susceptibles d'influer sur l'avenir de la mobilisation des ressources intérieures en Afrique à la suite de la pandémie de COVID-19, notamment l'impact de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) sur le commerce et les recettes publiques.

### Recettes fiscales

En 2018, le ratio moyen non pondéré impôts/PIB dans les 30 pays d'Afrique couverts par cette publication [désigné ci-après « moyenne des pays d'Afrique (30) »] s'est établi à 16.5 %. Le ratio impôts/PIB correspond aux recettes fiscales totales (y compris les cotisations de sécurité sociale) exprimées en pourcentage du produit intérieur brut (PIB). En 2018, la moyenne des pays d'Afrique (30) était inférieure à celle de la région Amérique latine et Caraïbes (ALC), de 23.1 %, et à celle de la zone OCDE (34.3 %). Les ratios impôts/PIB en Afrique s'échelonnaient entre 6.3 % en Guinée équatoriale et au Nigéria et 32.4 % aux Seychelles, et 21 pays affichaient des ratios compris entre 10 % et 25 %. Le ratio impôts/PIB dépassait 25 % dans quatre pays (Afrique du Sud, Maroc, Seychelles et Tunisie), mais était inférieur à 10 % dans cinq pays (Guinée équatoriale, République démocratique du Congo, République du Congo, Nigéria et Tchad).

La hausse du ratio moyen impôts/PIB des 30 pays d'Afrique entre 2010 et 2018 s'établissait à 1.4 point de pourcentage, bien que depuis 2014, la moyenne soit restée relativement constante, oscillant entre 16.4 % et 16.5 % du PIB. La progression depuis 2010 est

inférieure à la hausse des moyennes de la région ALC et de la zone OCDE au cours de la même période (respectivement 1.9 et 2.0 points). Les principales variations du ratio impôts/PIB moyen de l'Afrique (30) entre 2010 et 2018 concernaient l'augmentation des recettes de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (1.0 point) et des impôts sur le revenu des personnes physiques (0.7 point). Les recettes générées par la TVA et par l'impôt sur le revenu ont surtout progressé entre 2010 et 2014 (de respectivement 0.9 et 0.5 point).

Les impôts sur les biens et services constituaient la principale source de recettes fiscales dans les pays couverts par cette publication, puisqu'ils ont généré 51.9 % du total des recettes fiscales en moyenne en 2018, la TVA à elle seule contribuant à 29.7 % du total. Les impôts sur le revenu et sur les bénéfices ont procuré 38.7 % des recettes fiscales. En 2018, la structure fiscale moyenne des pays d'Afrique (30) était comparable à celle de la région ALC, sauf pour les cotisations de sécurité sociale qui, dans la région ALC, étaient en moyenne plus de deux fois supérieures au niveau enregistré en Afrique. Les impôts sur le travail restent faibles en Afrique et dans la région ALC par rapport à la zone OCDE : l'impôt sur le revenu des personnes physiques et les cotisations de sécurité sociale représentaient 24.7 % du total des recettes fiscales pour la moyenne de l'Afrique (30) et 26.7 % dans la région ALC, alors que dans la zone OCDE, ces recettes généraient en moyenne 49.9 % des recettes fiscales.

En 2018, les impôts sur les biens et services constituaient la principale source de recettes fiscales pour 21 pays africains, allant de 39.7 % du total des recettes fiscales en Tunisie à 76.3 % au Togo. Dans les neuf autres pays (Guinée équatoriale, Nigéria, République démocratique du Congo, Tchad et tous les pays qui constituent l'Union douanière d'Afrique australe (SACU), à savoir l'Afrique du Sud, le Botswana, l'Eswatini, le Lesotho et la Namibie), les impôts sur le revenu et sur les bénéfices généraient la majeure partie des recettes fiscales totales.

Les taxes liées à l'environnement représentent un outil essentiel pour les pays qui souhaitent décarboner leur économie et accroître leurs recettes. En Afrique, les recettes tirées de ces taxes s'élevaient en moyenne à 1.1 % du PIB en 2018, soit le même niveau que dans la région ALC et moins que la moyenne non pondérée de l'OCDE de 2.3 % du PIB. En 2018, les taxes sur l'énergie ont généré 70 % de ces recettes en moyenne, suivies des taxes sur les transports et sur les véhicules à moteur. La moyenne de l'Afrique (30) s'est accrue de 0.2 point entre 2010 et 2018. Les plus fortes augmentations des recettes fiscales liées à l'environnement (plus de 1.0 point) entre 2010 et 2018 ont été observées en Eswatini, au Ghana et en Mauritanie, et étaient dues à l'accroissement des recettes tirées des taxes sur les carburants et sur le pétrole.

Ce rapport présente également des données sur le ratio des recettes de TVA (RRT) pour chaque pays, qui correspond à l'écart entre les recettes de TVA qui seraient perçues si les taux normaux étaient uniformément appliqués à l'ensemble de la base d'imposition potentielle et les recettes effectivement collectées. Cet écart peut résulter des exemptions, des taux réduits, des pratiques de fraude et d'optimisation fiscales, ainsi que des défaillances de l'administration fiscale. En 2018, l'Afrique du Sud et le Cabo Verde enregistraient le RRT le plus élevé (respectivement 0.61 et 0.73), tandis que la Guinée équatoriale, la République démocratique du Congo et le Tchad affichaient le RRT le plus bas (inférieur à 0.15).

## Recettes non fiscales

En 2018, les recettes non fiscales moyennes équivalaient à 6.5 % du PIB en Afrique. Les recettes non fiscales étaient inférieures à 5 % du PIB dans 16 des 30 pays africains et supérieures à 10 % dans 6 pays, allant de 0.6 % du PIB en Afrique du Sud à 25.2 % du PIB

au Lesotho. Quatre des six pays (Lesotho, Botswana, Namibie et Eswatini) dont les recettes non fiscales dépassaient 10 % du PIB étaient les bénéficiaires nets des recettes du fonds commun de la SACU, qui regroupe les droits de douane et les accises payés par l'ensemble des membres de la SACU avant d'être redistribués. Les deux autres pays étaient la République du Congo et la Guinée équatoriale, qui ont tous deux perçu des recettes provenant du pétrole, supérieures à 15 % du PIB. Le total des recettes non fiscales était inférieur à celui des recettes fiscales dans l'ensemble des pays à l'exception du Botswana, de la Guinée équatoriale et de la République du Congo.

Contrairement au ratio impôts/PIB moyen de l'Afrique (30), les recettes non fiscales moyennes de ces pays ont fléchi de 8.3 % du PIB en 2010 à 6.5 % en 2018, avec une forte baisse de 3.2 points entre 2012 et 2016. Ce recul s'explique principalement par une érosion des loyers et des redevances ainsi que des recettes provenant des dons.

L'origine des recettes non fiscales diffère selon les pays. Les dons en constituent la principale source dans douze des pays couverts par la publication (par ordre décroissant : Rwanda, Togo, Niger, Tchad, Burkina Faso, Sénégal, République démocratique du Congo, Madagascar, Malawi, Mali, Côte d'Ivoire et Ouganda). Six autres pays (République du Congo, Guinée équatoriale, Mauritanie, Cameroun, Tunisie et Nigéria) tirent quant à eux la majeure partie de ces recettes de loyers et de redevances. Les pays restants, à l'exception des quatre pays bénéficiaires nets de la SACU, ont tiré l'essentiel de leurs recettes non fiscales d'autres sources telles que les intérêts et dividendes, les frais administratifs et frais au titre de la vente de biens et services ou de recettes diverses.

## **COVID-19 et ZLECAf : risques et opportunités liés à la mobilisation des ressources intérieures en Afrique**

L'étude spéciale du rapport de cette année examine les facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur la mobilisation des ressources intérieures en Afrique, dans le sillage de la pandémie de COVID-19. Comme dans d'autres régions, la pandémie aura d'importantes conséquences socio-économiques en Afrique et risque de peser lourdement sur les recettes publiques, ce qui pourrait mettre en péril les progrès accomplis en matière de mobilisation des ressources intérieures au cours des dernières décennies. En dépit des nombreuses incertitudes qui entourent l'évolution de la crise du COVID-19, les politiques budgétaires joueront un rôle essentiel dans tous les pays dans le processus de reprise économique et le redressement des finances publiques à plus long terme. La mobilisation des ressources intérieures représentera un volet important de cette stratégie, car les pays s'efforcent de rétablir leurs finances publiques de manière équitable et durable, d'accroître leurs recettes pour réduire les inégalités et promouvoir le développement, et de ménager une plus grande marge de manœuvre budgétaire pour faire face aux chocs futurs. Il s'agit notamment d'explorer de nouvelles voies pour mobiliser des ressources intérieures afin de compenser le déficit de financement créé par la pandémie, en raison du détournement des ressources pour minimiser les effets d'une crise humanitaire et économique naissante. L'impact de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) peut contribuer à ce processus : à court terme, il peut atténuer les effets de la crise du COVID-19 en intensifiant les échanges entre pays africains et en accélérant la reprise économique après la pandémie. À plus longue échéance, il jouera probablement un rôle important pour renforcer la résilience et protéger le continent face aux chocs futurs.



**From:**  
**Revenue Statistics in Africa 2020**  
1990-2018

**Access the complete publication at:**  
<https://doi.org/10.1787/14e1edb1-en-fr>

**Please cite this chapter as:**

OECD/African Union Commission/African Tax Administration Forum (2020), "Executive summary", in *Revenue Statistics in Africa 2020: 1990-2018*, OECD Publishing, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/17929ad5-en-fr>

This document, as well as any data and map included herein, are without prejudice to the status of or sovereignty over any territory, to the delimitation of international frontiers and boundaries and to the name of any territory, city or area. Extracts from publications may be subject to additional disclaimers, which are set out in the complete version of the publication, available at the link provided.

The use of this work, whether digital or print, is governed by the Terms and Conditions to be found at <http://www.oecd.org/termsandconditions>.